



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 20 janvier 2025 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux  
Siège #2 - Claudia Labrie  
Siège #3 - Yvan Tardif  
Siège #4 - Frédéric Fournier  
Siège #5 - Gina Cloutier  
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 (adoption budget)

3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024

3.4 - Avis de motion / Règlement # 2025-02 (taux taxes et tarifs de compensation)

#### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Nomination d'un procureur pour représenter la municipalité devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie

4.3 - Couverture cellulaire

4.4 - Intention d'adhésion au programme rénovation Québec 2025

4.5 - Vente pour non-paiement de taxes

#### 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-01-01



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### 6 - LOISIRS ET CULTURE

### 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Adoption du rapport annuel 2024 en lien avec le schéma de couverture de risque

7.2 - Sûreté du Québec / priorités municipales

7.3 - Embauche pompiers - pompières

7.4 - Achat appareils respiratoires

### 8 - HYGIÈNE DU MILIEU

### 9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Affichage offre d'emploi / technicien en génie civil

### 10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Demande de commandite / Cadets de l'air de l'Escadron 881

10.2 - Demande de don / Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

10.3 - Demande de don / L'Arche

### 11 - AFFAIRES NOUVELLES

### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

### 3 - GREFFE

2025-01-02

#### 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-01-03

#### 3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 (adoption budget)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire (adoption du budget) du conseil tenue le 16 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire (adoption du budget) du 16 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-01-04

#### 3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

2025-01-05

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### 3.4 - Avis de motion / Règlement # 2025-02 (taux taxes et tarifs de compensation)

Avis de motion concernant le règlement # 2025-02 « Règlement modifiant le règlement 2025-01 concernant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025 »

Je, soussigné, madame Gina Cloutier, conseiller donne avis de motion que le règlement # 2025-02 modifiant le règlement 2025-01 concernant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025 sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet du règlement intitulé : Règlement 2025-02 modifiant le règlement 2025-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025 a été déposé.

\_\_\_\_\_  
Le conseiller

2025-01-06

### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer a été déposée;

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de décembre tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 239 913.78\$
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 55 923.15\$ soit accepté.

2025-01-07

#### 4.2 - Nomination d'un procureur pour représenter la municipalité devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Marie a accordé le contrat de services professionnels à la firme Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. pour la représenter à titre de procureur devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité membre de cette cour doit mandater cette même firme pour la représenter pour les dossiers en lien avec des constats d'infraction délivrés par la Sûreté du Québec au nom de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Tardif, appuyé par monsieur Guy Marcoux et résolu:

- **QUE** la municipalité de Frampton mandate, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, la firme Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. pour la représenter à titre de procureur devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie pour les dossiers en lien avec des constats d'infraction délivrés par la Sûreté du Québec au nom de la municipalité.

- **QUE** la présente résolution soit transmise à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Marie.



## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### 4.3 - Couverture cellulaire

N° de résolution  
ou annotation

2025-01-08

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu unanimement:

- **DE DEMANDER** au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.



## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

N° de résolution  
ou annotation

**2025-01-09**

### 4.4 - Intention d'adhésion au programme rénovation Québec 2025

Il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu unanimement de manifester à la Société d'habitation du Québec l'intention de la Municipalité de Frampton d'adhérer au Programme Rénovation Québec pour l'année financière 2025-2026 et d'y consacrer un budget global de 79 000,00\$ réparti à parts égales entre la Municipalité de Frampton et la Société d'habitation du Québec.

**2025-01-10**

### 4.5 - Vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par madame Gina Cloutier, appuyé par monsieur Guy Marcoux et résolu unanimement:

- QUE le conseil de la Municipalité de Frampton approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'elle procède à la procédure de vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

- De plus, le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à enchérir et acquérir pour et au nom de la municipalité l'un ou des immeubles visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

## 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 6 - LOISIRS ET CULTURE

### 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2025-01-11**

#### 7.1 - Adoption du rapport annuel 2024 en lien avec le schéma de couverture de risque

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**ATTENDU QU'**à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2024 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

**ATTENDU QUE** les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur du service pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

**ATTENDU QUE** l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Frampton a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2024 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudia Labrie, appuyé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

- **QUE** la municipalité de Frampton adopte la partie du rapport annuel 2024 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

### 7.2 - Sûreté du Québec / priorités municipales

**CONSIDÉRANT QU'**à chaque année, la Sûreté du Québec demande aux municipalités d'établir des priorités municipales pour l'année en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Frampton demande à la Sûreté du Québec de mettre les priorités suivantes pour l'année 2025, à savoir:

- Vigilance limite de vitesse aux endroits suivants:

- Entrée du village (route 112) et coin du 2e rang;
- Route Cliche-Golden et intersection route Perreault;
- Entrée du village (route 275 Nord près du garage municipal);
- Coin route Brennan et route 216;
- Coin route 112 et route 275;
- Entrée du village via la route 275 en provenance de St-Odilon;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu unanimement que la Municipalité de Frampton demande à la Sûreté du Québec d'établir les priorités municipales pour l'année 2025 telles que mentionnées plus haut;

2025-01-12

2025-01-13

### 7.3 - Embauche pompiers - pompières

**CONSIDÉRANT QUE** le Service incendie de la municipalité de Frampton était à la recherche de pompiers volontaires pour combler des départs à la retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** des offres d'emploi ont été publiées;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu des candidatures et qu'à la suite d'entrevues, trois (3) candidatures ont été retenues;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1, les crédits sont disponibles à cette fin au poste budgétaire 02-220-00-141-50;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu unanimement par ce conseil d'embaucher monsieur Yan Toulouse, madame Caroline Escobar et monsieur David Laurent aux postes de pompiers volontaires aux conditions déterminées par la politique salariale.

2025-01-14

### 7.4 - Achat appareils respiratoires

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de leurs fonctions, les pompiers ont besoin d'appareils de protection respiratoire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans son programme triennal d'immobilisations, la municipalité a prévu le remplacement de 2 appareils pour l'année 2025;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une soumission de la compagnie Aréo-Feu au montant de 22 729,50\$ plus les taxes pour les deux (2) appareils;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds sont disponibles au compte 23-030-00-650-00;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux (2) appareils de protection respiratoire de la compagnie Aréo-Feu au montant de 22 729,50\$ plus taxes.

### 8 - HYGIÈNE DU MILIEU

### 9 - TRAVAUX PUBLICS

2025-01-15

#### 9.1 - Affichage offre d'emploi / technicien en génie civil

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Maeva Chaumarat, technicienne en génie civil, quittera ses fonctions le 25 janvier prochain;

**CONSIDÉRANT QU'**il est urgent de procéder à l'ouverture du poste

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu unanimement:

- **Que** le conseil ratifie l'ouverture du poste de technicien en génie civil;

- **Que** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre les démarches de recrutement pour combler ce poste, à embaucher la personne retenue et à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la politique salariale.

### 10 - CORRESPONDANCE

2025-01-16

#### 10.1 - Demande de commandite / Cadets de l'air de l'Escadron 881

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soutien financier a été adressée à la Municipalité de Frampton par les Cadets de l'Air de l'Escadron 881 Saint-Joseph-de-Beauce le 16 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de soutien financier vise à acheter du matériel et pour diverses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) jeunes de Frampton sont inscrits aux Cadets de l'Air de l'Escadron 881 Saint-Joseph-de-Beauce;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 200,00\$ aux Cadets de l'Air de l'Escadron 881 Saint-Joseph-de-Beauce et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

2025-01-17

#### 10.2 - Demande de don / Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soutien financier a été adressée à la Municipalité de Frampton par la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis le 18 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de don est pour contribuer à la réalisation de projets prioritaires pour l'hôpital;



## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 1 000,00\$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

**2025-01-18**

### 10.3 - Demande de don / L'Arche

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de don a été adressée à la Municipalité de Frampton par L'Arche Chaudière-Appalaches,

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 100,00\$ à L'Arche Chaudière-Appalaches et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

### 11 - AFFAIRES NOUVELLES

### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

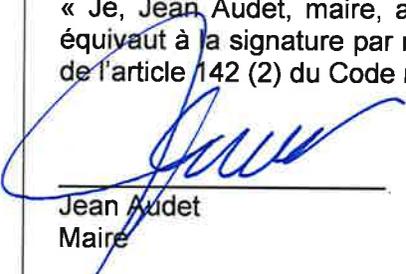
Début de la période de questions à 20 h 10, laquelle s'est terminée à 20 h 27.

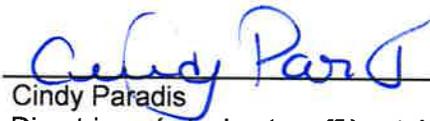
**2025-01-19**

### 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 27, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

  
Jean Audet  
Maire

  
Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière